

AGENT TECHNIQUE ENVIRONNEMENT H/F

Filières liées : **Environnement**

Fiche métier sur AgrOrientation : <https://www.agrorientation.com/trouver-mon-metier-ideal/je-recherche-un-metier/agent-technique-environnement-hf>

Mission et activité du métier

Fait pour vous si vous aimez :

Conseiller, animer, aider, accompagner

Contrôler, vérifier, mesurer

Former, enseigner, éduquer

Nature, environnement, forêt, eau

L'agent technique environnement a pour missions :

- Surveiller, aménager et mettre en valeur le patrimoine naturel (spécialité espaces protégés).
- Collecter les données et mener des études sur l'état des milieux naturels et des espèces animales.
- Accueillir et informer le public.

L'agent technique environnement relève les infractions dans son domaine :

- Il vérifie les permis de chasse ou de pêche et peut verbaliser le cas échéant (spécialité milieux et faune sauvage).
- Il peut participer aux côtés des forces de l'ordre à des opérations de secours et d'évacuation.

Conditions d'exercice

L'agent technique en environnement dépend du Ministère de l'Ecologie. Selon sa spécialité, il exerce dans les parcs nationaux (espaces protégés), à l'Office National de la Chasse et le Faune Sauvage (milieux et faune sauvages), ou encore à l'Office nationale de l'eau et des milieux aquatiques.

A noter qu'il est assermenté auprès des tribunaux, porte l'uniforme (vert) et une arme de service. S'il est au contact quotidien des animaux sauvages et de la nature, il travaille les week-ends et les jours fériés, éventuellement de nuit.

Compétences et qualités

Outre des connaissances et compétences de naturaliste (à commencer par un bon sens de l'observation) et de juriste (le droit de l'environnement est très élaboré et provient en grande partie de l'Union Européenne), l'agent technique environnement doit se maintenir en bonne forme physique. En effet, il travaille en grande partie dans des espaces naturels ouverts, en toute saison : il s'expose donc aux intempéries (pluie, vent, froid).

Par ailleurs, il est régulièrement au contact du public, mais aussi de contrevenants (pollution, déchets, graffiti, ...), voire de braconniers : en toute circonstance, il doit savoir se faire respecter et convaincre, au besoin contraindre par la loi, dont il est le représentant.

Perspectives d'évolutions

Après 4 ans de service comme agent technique de l'environnement, il est possible d'envisager de devenir Technicien de l'environnement par voie de concours interne.

Une expérience d'encadrement de petites équipes (2 à 10 agents techniques) lui sera confiée.

Cette position est également accessible par inscription sur liste d'aptitude, selon des conditions spécifiques à la fonction publique.

En savoir plus

Consulter : les fiches ROME n° A1202, H1303, A1301, A1303 et A1204 du Pôle emploi - www.pole-emploi.fr

Fiche présentée par



Pour tout complément d'information, contactez : contact@agrorientation.com